

**Greffes du Tribunal Judiciaire de Grasse**

**Renouvellement de la période d'observation**

**Jugement du 20 octobre 2025**

**Monsieur Daniel GOURION** - 28 Route de Cannes le Nérol Centre image-rie Médicale 06130 Grasse siret 335 011 011 00046 Renouvellement de la période d'observation de 2 mois du 28/10/2025 au 28/12/2025 - Mandataire judiciaire : Me Didier CARDON 15 Impasse de l'Horloge 06117 Le Cannet 1320G004

**P.L.U - D.P.U**

**MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR**

**Avis au public**

**LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE**

**Déclaration de projet Pour la réalisation d'une zone artisanale - commune de Saint-Dalmas-le-Selvage**  
**LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE**

Par la délibération n° 8.2 du 16 mai 2025, le Conseil métropolitain de Nice Côte d'Azur a prescrit l'élaboration de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) concernant la réalisation d'une zone artisanale sur la commune de Saint-Dalmas-le-Selvage.

Une concertation publique, visant à associer les habitants, les associations locales et toutes autres personnes concernées, est mise en œuvre à compter du lundi 20 octobre 2025.

Cette concertation se déroule selon les modalités suivantes conformément à la délibération de prescription :

Une NOTE EXPLICATIVE de présentation du projet de zone artisanale est mise à la disposition du public :

- à la Métropole Nice Côte d'Azur, au Service de la Planification, 9 Avenue Valéry Giscard d'Estaing - Immeuble Le Connexio - 1er étage -06200 Nice, aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45.

- et en Mairie de Saint-Dalmas-le-Selvage, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00.

Le contenu de ce dossier évoluera et sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la démarche d'élaboration de la déclaration de projet. Il comprendra notamment les avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables.

Le contenu de ce dossier de présentation est également disponible sur le site internet de la Métropole http://www.nicecotedazur.org

- Un REGISTRE destiné à recevoir les observations du public est mis à disposition du public à la Métropole Nice Côte d'Azur, au Service de la Planification, aux jours et heures d'ouverture au public, et à la mairie de Saint-Dalmas-le-Selvage, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- Le public peut s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, selon les diverses modalités ci-dessous :

- en les signifiant dans un des registres indiqués ci-dessus, - et/ou en les adressant par écrit à : Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur - Concertation publique sur la déclaration de projet pour la réalisation d'une zone artisanale sur la commune de Saint-Dalmas-le-Selvage - Métropole Nice Côte d'Azur - Service de la planification - 06364 NICE Cedex 4

- et/ou en les adressant par voie électronique à Monsieur le Président de la Métropole, en renseignant le formulaire de concertation publique disponible sur le lien de la Métropole «http://www.nicecotedazur.org/habitat-urbanisme» ou directement à l'adresse suivante : https://s2.sphinxonline.net/SurveyServer/s/nicecotedazur/ConcertationLeStDalmas/questionnaire.htm

1320A002

**MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR**

**AVIS AU PUBLIC**

**LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE**

**Déclaration de projet Pour la réalisation d'infrastructures multifonctionnelles autour de l'agroforesterie, de la valorisation énergétique et de la logistique au Broc**

Par la délibération n° 109.10 du 11 juillet 2025, le Conseil métropolitain de Nice Côte d'Azur a prescrit l'élaboration de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) concernant la réalisation d'infrastructures multifonctionnelles autour de l'agroforesterie, de la valorisation énergétique et de la logistique au Broc.

Une concertation publique, visant à associer les habitants, les associations locales et toutes autres personnes concernées, est mise en œuvre à compter du jeudi 23 octobre 2025. Cette concertation publique se déroule selon les modalités suivantes conformément à la délibération de prescription :

- Une NOTE EXPLICATIVE de présentation du projet d'infrastructures multifonctionnelles autour de l'agroforesterie, de la valorisation énergétique et de la logistique est mise à la disposition du public :

- à la Métropole Nice Côte d'Azur, au Service de la Planification, 9 Avenue Valéry Giscard d'Estaing - Immeuble Le Connexio - 1er étage - bureau 1.04 -06200 Nice, aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45.

- et en Mairie du Broc, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

- Un REGISTRE destiné à recevoir les observations du public est mis à disposition du public à la Métropole Nice Côte d'Azur, au Service de la Planification, aux jours et heures d'ouverture au public, et à la mairie du Broc, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- Le public peut s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, selon les diverses modalités ci-dessous :

- en les signifiant dans un des registres indiqués ci-dessus, - et/ou en les adressant par écrit à :

Le contenu de ce dossier évoluera et sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la démarche d'élaboration de la déclaration de projet. Il comprendra notamment les avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables.

Le contenu de ce dossier de présentation est également disponible sur le site internet de la Métropole http://www.nicecotedazur.org

Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur Concertation publique sur la déclaration de projet pour la réalisation d'infrastructures multifonctionnelles autour de l'agroforesterie, de la valorisation énergétique et de la logistique au Broc Métropole Nice Côte d'Azur - Service de la planification 06364 NICE Cedex 4

- et/ou en les adressant par voie électronique à Monsieur le Président de la Métropole, en renseignant le formulaire de concertation publique disponible sur le lien de la Métropole «http://www.nicecotedazur.org/habitat-urbanisme» ou directement à l'adresse suivante : https://s2.sphinxonline.net/SurveyServer/s/nicecotedazur/ConcertationLeBroc/questionnaire.htm

1320A001

**CONNECTEZ-VOUS À L'ACTU AZURÉENNE !**

Une veille éco, Une plateforme avec l'ensemble des annonces légales du 06

REJOIGNEZ LE RÉSEAU tribuCa.net



**APPELS D'OFFRES**



**SIVOM Val de Banquière (06) 21 boulevard du 8 mai 1945 06730 Saint André de La Roche**

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE FOURNITURES**

**Section 1 : Identification de l'acheteur Nom complet de l'acheteur :** SIVOM Val de Banquière (06)

**Numéro national d'identification :** Type : SIRET - N° : 24060040300010 **Code postal / Ville :** 06730 Saint André de La Roche

**Groupe de commandes :** Non **Section 2 : Communication Moyens d'accès aux documents de la consultation**

Lien vers le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr

**Identifiant interne de la consultation :** couches PE 2025

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** SICRE Angélique - Tél : +33 493277126 - Mail : asicre@svdb.fr

**Section 3 : Procédure Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle : - DC1

Capacité économique et financière : Formulaire DC2

Capacités techniques et professionnelles : - Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur les 3 dernières années;

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années;

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de l'accord-cadre;

- Indication de la part de l'accord-cadre que l'opérateur économique a éventuellement l'intention de sous-traiter;

- Une description des fournitures, ainsi que des échantillons de celles-ci tels que : un paquet de couches de chaque catégorie recensée au BPU.

- L'attestation d'assurance pour risques professionnelle

**Technique d'achat :** Accord-cadre **Date et heure limite de réception des plis :** Vendredi 07 novembre 2025 - 16:45

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre unique) :** Prestataires spécialisés dans la vente de couches pour enfants

**Critères d'attribution :** Cf. Règlement de consultation

**Section 4 : Identification du marché Intitulé du marché :** Fourniture de couches pour structures petite enfance

**Classification CPV :** 33771200 **Type de marché :** Fournitures

**Description succincte du marché :** Fourniture de couches pour structures petite enfance

**Lieu principal d'exécution :** Crèches du SIVOM Val de Banquière

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non **Section 6 : Informations complémentaires**

**Visite obligatoire :** Non **Date d'envoi du présent avis**

16 octobre 2025 1320A010

**ABONNEZ-VOUS sur tribuCa.net**  
**Formule numérique**  
**22€ /an**  
Votre édition numérique dès la première heure le vendredi matin

**ENQUETES PUBLIQUES**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAUZE

**Autorité bénéficiaire : La Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAAM)**

**2e AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le Préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé, sur le territoire de la commune de Sauze, conformément à l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2025 à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et portant instauration des périmètres de protection autour du point de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine provenant des sources de la Fraccia.

Cette consultation, organisée conformément aux articles L110-1, R111-1, R112-1 à R112-21 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, ainsi que de l'article L1321-2 du code de la santé publique, se déroulera en mairie de Sauze : **du mardi 21 octobre 2025 au mardi 4 novembre 2025 soit 15 jours consécutifs.**

Ce projet porté par la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour, maître d'ouvrage, a pour objet de régulariser administrativement les sources de la Fraccia et de sécuriser ce point de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Sauze, place de l'Église, 06 470 SAUZE, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie au public soit les mardis de 9 h à 17 h, durant toute la période indiquée ci-dessus.

Par décision de la présidente du tribunal administratif, Mme. Marie-Claude CHAMBOREDON, docteur en sociologie, consultante, retraitée, est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant. La commissaire enquêteur recevra les observations du public, en mairie de Sauze dans les conditions suivantes :

Durant l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Sauze pour recevoir ses observations lors des permanences, aux dates et heures suivantes :

- **mardi 21 octobre 2025 de 11 h à 15 h,**  
- **mardi 4 novembre 2025 de 11 h à 15 h.**

Une version numérique du dossier d'enquête sera consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État des Alpes-Maritimes : [www.alpes-maritimes.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.gouv.fr) (rubriques : publications / Enquetes publiques / Protection des captages d'eau potable).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :

- sur le registre d'enquête papier mis à la disposition du public et déposé en mairie de Sauze. **Ce registre à feuillets non mobiles sera coté, paraphé et ouvert par le commissaire enquêteur.**

- par voie électronique à l'adresse électronique dédiée à l'enquête publique pendant toute la durée de l'enquête, soit du mardi 21 octobre 2025 à partir de 9 h au mardi 4 novembre 2025 inclus au plus tard à 15 h :

pref-sourcesdelafracia@alpesmaritimes.gouv.fr

- par correspondance : les observations pourront également être adressées par écrit à la commissaire enquêteur à la mairie de Sauze pour être annexées au registre. Les observations écrites devront lui parvenir avant la date et heure de clôture de l'enquête, soit le **4 novembre 2025, au plus tard à 15 h.**

Ces observations adressées par courrier seront annexées au registre d'enquête publique et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de la clôture de l'enquête, la commissaire enquêteur établira son rapport et ses conclusions sur l'utilité publique du projet. Une copie de ces documents sera déposée pour y être consultée en mairie de Sauze pendant une durée d'un an, à compter de la date

de clôture de l'enquête.

Ces documents pourront également être demandés à la préfecture des Alpes-Maritimes (direction des élections et de la légalité - bureau des affaires foncières et de l'urbanisme - pôle opérations foncières) et être consultés sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes à l'adresse suivante : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr>

- Publications / Enquetes publiques / Protection des captages d'eau potable dans les mêmes conditions de délai. Le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente, pour à l'issue de l'enquête publique, statuer sur la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et sur l'instauration des périmètres de protection autour du point de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine provenant des sources de la Fraccia. **Fait à Nice, le 30 septembre 2025**  
**Pour le Préfet, Le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**  
**Signé : M. Patrick AMOUSSOU-ADEBLE**

1320A003

**JEU CONCOURS**

**À GAGNER**

**2 places pour le match de foot OGCN - LOSC**

**+ 1 abonnement numérique d'1 an à notre journal**

**PARTICIPEZ SUR tribuCa.net**

**JEU CONCOURS**

**À GAGNER**

**2 places de cinéma Pathé Gaumont**

**+ 1 abonnement numérique d'1 an à notre journal**

**PARTICIPEZ SUR tribuCa.net**

**Consultez les annonces légales publiées en ligne**

**annonces-legales.tribuCa.net/officiel**

**PROFESSIONNELS JURIDIQUES & COMPTABLES GÉREZ VOS ANNONCES LÉGALES SUR tribuCa.net**

Pour créer votre compte ou tout autre renseignement : [annonceslegales@tribuCa.net](mailto:annonceslegales@tribuCa.net)  
**04 92 17 55 00**

**mon espace juridique**

**service 24h/24** **France entière**

historiques devis / attestations / factures

Je me connecte à mon espace juridique

<https://annonces-legales.tribuCa.net/>

**Formalités**  
VOS DÉMARCHES, C'EST NOTRE AFFAIRE

**Professionnels du droit ou du chiffre, confiez-nous vos formalités juridiques, administratives !**

**Un devis ? Une question ?**  
Toute une équipe de formalistes à votre service !

**Agence de Nice**  
04.92.17.55.04 / 06.09.94.12.51  
17 rue A. Mari 06300 NICE  
[flora@tribuCa.net](mailto:flora@tribuCa.net)

**Agence de Cannes**  
04.92.34.00.50 / 06.09.94.12.46  
24 bd Carnot 06400 CANNES  
[carolinefaucogney@tribuCa.net](mailto:carolinefaucogney@tribuCa.net)

**CONNECTEZ-VOUS À L'ACTU ECO AZURÉENNE**

Une veille éco, une plateforme avec l'ensemble des annonces légales du 06 et des événements B to B

**Formule Intégrale**

**55€ /an**

**Formule Numérique**

**22€ /an**

**ABONNEZ-VOUS**



**tribuCa.net**